



Alue

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Approbation du choix du titulaire de la délégation de service public des marchés d'approvisionnement

Séance du 25 mars 2021

Convocation du 19 mars 2021

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mars à 19 h 30, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le dix-neuf mars se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, en visioconférence en direct sur le site sceaux.fr

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mmes Florence Presson, Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etaient représentés :

M. Francis Brunelle par M. Philippe Laurent,
M. Théophile Touny par M. Numa Isnard,
Mme Christiane Gautier par M. Jean-Christophe Dessanges

Secrétaire de séance :

M. Numa Isnard

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 25 mars 2021

OBJET : Approbation du choix du titulaire de la délégation de service public des marchés d'approvisionnement

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Sylvie Bléry-Touchet,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 2121-29 et L. 1411-1 à L. 1411-8,

Vu sa délibération du 8 octobre 2020 décidant de déléguer l'exploitation des marchés d'approvisionnement de la Ville,

Vu le procès-verbal du 15 décembre 2020 de la commission de délégation de service public donnant un avis sur les offres,

Vu le rapport de l'autorité habilitée à signer le contrat sur l'analyse des propositions ainsi que les motifs du choix de la société SOMAREP et sur l'économie générale du contrat,

Vu le projet de contrat d'affermage pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement,

Considérant que la commission de délégation de service public a émis l'avis d'engager des discussions avec la société SOMAREP et la société EGS SA,

Considérant qu'à l'issue des discussions, l'autorité habilitée à signer le contrat a rendu son rapport sur les motifs du choix de la société SOMAREP et sur l'économie générale du contrat,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le choix de la société SOMAREP pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement de la Ville.

APPROUVE les termes du contrat d'affermage pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement qui prendra effet à compter du 1^{er} juin 2021, pour une durée de cinq ans.

AUTORISE le maire à signer ledit contrat.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



[Handwritten signature in blue ink]